Nations Unies A/AC.96/SR.709



Distr. générale 11 octobre 2017

Original: français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Soixante-huitième session

Compte rendu analytique de la 709e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 6 octobre 2017, à 10 heures

Présidente: M^{me} McCarney(Canada)

Sommaire

Réunions du Comité permanent en 2018

Examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session du Comité exécutif

Élection du Bureau

Questions diverses

Adoption du rapport de la soixante-huitième session du Comité exécutif

Clôture de la session

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.17-17708 (F) 111017 111017





La séance est ouverte à 10 h 20.

Réunions du Comité permanent en 2018 Examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session du Comité exécutif

- 1. **M**^{me} **Duong** (Rapporteuse) appelle l'attention des délégations sur les décisions 2 à 5, qui portent respectivement sur le programme de travail du Comité permanent en 2018 ; la participation des observateurs aux réunions du Comité permanent en 2017-2018 ; l'ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session du Comité exécutif ; et la participation des organisations internationales aux séances privées. Ces décisions seront annexées au rapport de la présente session, qui sera soumis pour adoption à la fin de la session.
- 2. **La Présidente** dit que, en ce qui concerne le projet de décision relatif à la participation des observateurs aux réunions du Comité permanent en 2017-2018, les États ci-après ont déposé une demande officielle en vue de pouvoir prendre part aux réunions du Comité permanent en qualité d'observateurs : Angola ; Bosnie-Herzégovine ; El Salvador ; Honduras ; Iraq ; Myanmar ; Népal ; et Zimbabwe. Ces requêtes étant acceptables, la Présidente propose que ces États voient leur nom ajouté au texte approuvé du projet de décision.
- 3. Il en est ainsi décidé.
- 4. **La Présidente** croit comprendre que le Comité exécutif souhaite adopter les quatre décisions susmentionnées.
- 5. Il en est ainsi décidé.

Élection du Bureau

- 6. **M**^{me} **Khan** (Fidji) propose d'élire M^{me} Dalil (Afghanistan) au poste de présidente du Comité exécutif.
- 7. **M. Staur** (Danemark) appuie cette proposition.
- 8. M^{me} Dalil (Afghanistan) est élue Présidente du Comité exécutif par acclamation.
- 9. **M. Johnson** (Togo) propose d'élire M. Delmi (Algérie) au poste de premier vice-président du Comité.
- 10. **M**^{me} **Bard** (Suède) appuie cette proposition.
- 11. M. Delmi (Algérie) est élu Premier Vice-Président du Comité par acclamation.
- 12. **M. Staur** (Danemark) propose d'élire M. Muylle (Belgique) au poste de deuxième vice-président du Comité.
- 13. **M. Botora** (Éthiopie) appuie cette proposition.
- 14. M. Muylle est élu Deuxième Vice-Président du Comité par acclamation.
- 15. **M. Briceño Salazar** (Pérou) propose d'élire M. Moreno Gutierrez (Colombie) au poste de rapporteur.
- 16. M^{me} Shino (Japon) appuie cette proposition.
- 17. M. Moreno Gutierrez (Colombie) est élu Rapporteur par acclamation.
- 18. **M**^{me} **Dalil** (Afghanistan) remercie les membres du Comité pour la confiance qu'ils lui accordent et assure le Bureau de sa volonté d'agir. Certaine que la présidence exercée par M^{me} McCarney sera pour elle une source d'inspiration, elle s'efforcera de suivre son exemple.

Questions diverses

 Aucune délégation ne souhaitant intervenir, ce point est considéré comme ayant été traité.

2 GE.17-17708

Adoption du rapport de la soixante-huitième session du Comité exécutif (document sans cote, distribué en séance)

- 20. **M**^{me} **Duong** (Rapporteuse) présente brièvement le projet de rapport de la soixantehuitième session. Les sections I et II donnent une vue d'ensemble des travaux menés durant la session ; la section III comprend l'ensemble des décisions prises par le Comité exécutif au cours de la session ; puis figure la conclusion sur les documents de voyage lisibles à la machine ; enfin, l'annexe contient la liste de décisions prises par le Comité permanent en 2017 et le résumé du débat général établi par le Président.
- 21. Présentant la conclusion sur les documents de voyage lisibles à la machine, M^{me} Duong dit que ce texte vise à reconnaître l'importance des documents de voyage pour faciliter les déplacements des réfugiés et des apatrides, à faire de la mise en place de la lisibilité à la machine une prescription fondée sur de nouvelles normes internationales en matière de voyage, et à demander aux États parties à la Convention relative au statut des réfugiés et à la Convention relative au statut des apatrides d'envisager de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en circulation des documents de voyage lisibles à la machine. Cette conclusion, qui salue les bonnes pratiques déjà appliquées en la matière, engage les États membres du Comité exécutif à renforcer la solidarité internationale et à exercer leurs responsabilités et partager le fardeau de manière plus équitable.
- 22. Le projet de rapport du Comité exécutif sur les travaux de sa soixante-huitième session est adopté.

Clôture de la session

M. Grandi (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit que l'accueil et la protection des réfugiés constituent une obligation fondamentale de la communauté internationale. Il note avec satisfaction que de nombreuses délégations ont fait état des efforts que leur pays déployait pour renforcer les systèmes d'asile et élaborer des politiques nationales progressives, et remercie tout particulièrement les pays et régions qui ont déjà mis en œuvre le Cadre d'action global pour les réfugiés. Les pays et les communautés qui accueillent des réfugiés font preuve d'une remarquable générosité. Cependant, ces piliers du système de protection internationale ne pourront poursuivre leur action s'ils ne sont pas soutenus et que le principe du partage des responsabilités n'est pas respecté. Il importe de mettre en œuvre de nouveaux outils de financement, de garantir la collaboration précoce des acteurs du développent et du secteur privé, de multiplier les solutions dans les pays tiers et de remédier à la réduction du nombre de places de réinstallation enregistrée en 2017. Les niveaux de financement de la plupart des opérations visant à faire face aux crises humanitaires sont préoccupants, en particulier en Afrique subsaharienne. En effet, les activités humanitaires menées en République centrafricaine ne sont financées qu'à hauteur de 9 % et celles menées au Burundi qu'à hauteur de 11 %. Au Soudan du Sud, ce chiffre atteint à peine 31 %. Les ressources allouées à l'action humanitaire en République arabe syrienne sont également bien inférieures à ce qu'elles ont été par le passé. La gestion de la nouvelle vague de réfugiés du Myanmar au Bangladesh nécessitera un important financement. Aussi le Haut-Commissaire remercie-t-il les délégations qui se sont engagées à verser des contributions non préaffectées et flexibles. De plus, de nombreux États étant à la fois des acteurs humanitaires, des fournisseurs d'assistance bilatérale et multilatérale, des pays de réinstallation, des pays d'accueil et des pays d'origine de réfugiés, le Haut-Commissaire encourage à nouveau la communauté internationale à adopter des stratégies de protection des réfugiés engageant l'ensemble de l'administration afin de garantir une meilleure cohérence dans la gestion de ces différentes dimensions. Faisant observer que les déplacements massifs se poursuivent alors que la coopération internationale se fragmente et que certains États privilégient des solutions élaborées à l'échelle nationale pour servir des intérêts politiques à court terme, le Haut-Commissaire rappelle que son mandat demeure un outil d'une importance capitale. Étant donné que la communauté humanitaire s'emploie à associer de plus en plus d'acteurs et d'entités à la gestion des flux de réfugiés, le HCR devra très certainement réexaminer la manière dont il travaille pour pouvoir continuer à jouer un rôle moteur dans ce nouvel environnement. C'est pourquoi les États doivent appuyer ses activités sur le terrain et lui fournir des fonds, des services et un soutien matériel.

GE.17-17708

24. Après un échange de félicitations et de remerciements, **la Présidente** déclare close la soixante-huitième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

La séance est levée à 11 h 10.

4 GE.17-17708